

## "L'élargissement sera indolore pour le contribuable européen" dans La Croix (30 mars 1998)

**Légende:** Le 30 mars 1998, le quotidien catholique français La Croix se veut rassurant en ce qui concerne les coûts de financement du prochain élargissement de l'Union européenne.

**Source:** La Croix. 30.03.1998. [s.l.].

**Copyright:** (c) La Croix

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"l\\_elandissement\\_sera\\_indolore\\_pour\\_le\\_contribuable\\_europeen"\\_dans\\_la\\_croix\\_30\\_mars\\_1998-fr-d6f0c39c-c893-4344-a302-4d6485e553e5.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2012

## L'élargissement sera indolore pour le contribuable européen

*La Commission ne prévoit aucun impôt spécial « élargissement ». Mais la rigueur budgétaire limite l'ampleur des programmes d'aide aux onze pays candidats*

**Par Jean-Christophe PLOQUIN**

L'élargissement de l'Union européenne à l'Est coûtera peu aux contribuables français. L'ouverture survient, en effet, dans un contexte de rigueur budgétaire, les Quinze ayant donné à la Commission la consigne stricte de réaliser « l'absorption des nouveaux États (...) dans un cadre financier rigoureux ».

Dans un document de base, *Agenda 2000*, remis le 17 juillet dernier, la Commission se le tient pour dit. Elle ne prévoit aucun impôt spécial « élargissement ». En outre, jusqu'en 2006, le plafond des ressources de l'Union ne pourra excéder celui de 1999, soit 1,27 % du produit national brut (PNB) des Quinze.

Dans ces conditions, le budget visant à soutenir les pays candidats dépendra surtout de deux facteurs : une réorientation d'une partie des aides consacrées aux régions européennes défavorisées et à la politique agricole commune (PAC) ; et la croissance économique qui, en entraînant une hausse du PNB des États-membres, gonflera le montant brut des recettes communautaires. *Agenda 2000* escompte ainsi un supplément de recettes de 20 milliards d'écus (environ 133 milliards de francs) sur sept ans (1999-2006) grâce à une croissance économique annuelle de 2,5 % pour les Quinze. Cette somme serait notamment affectée au programme d'assistance à la restructuration des économies de l'Est, le programme Phare.

### Corriger les déséquilibres

La Commission prévoit en outre que, d'ici à 2006, 30 % des fonds structurels européens seront alloués aux pays aujourd'hui candidats. Ces fonds, qui constituent environ 40 % des dépenses de l'Union, ont vocation à atténuer les écarts de développement entre régions européennes et à corriger les déséquilibres que pourrait entraîner le marché unique. La moitié est dépensée par le biais du fonds de cohésion, qui concerne les États dont le PNB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire — soit, actuellement, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce et le Portugal.

L'égoïsme des États-membres face à l'élargissement est assez bien souligné par l'attitude de ces quatre États, qui ont obtenu de continuer à bénéficier du fonds de cohésion après l'adhésion des premiers candidats d'Europe de l'Est, alors même que cette ouverture fera baisser la moyenne du PNB communautaire et risquera de les rendre inéligibles à cette ligne de crédit.

L'intérêt bien compris des États-membres se manifeste de façon encore plus éclatante en matière agricole. Selon les prévisions d'*Agenda 2000*, les onze pays aujourd'hui candidats ne recevront en 2006 que 7 % des dépenses de la PAC, alors que leur population active agricole représentera 50 % de celle de l'Union. Plutôt qu'un soutien massif à la restructuration des exploitations de ces pays, la Commission suggère, en effet, un modèle d'adhésion « à l'espagnole » : leur agriculture bénéficiant d'un statut dérogatoire à durée variable après leur entrée dans l'UE.

Au total, sur la période 1999-2006, *Agenda 2000* propose de consacrer 76,1 milliards d'écus (506 milliards de francs) aux onze pays candidats, soit 0,0013 % du PNB de l'Union européenne. Une somme que de nombreux experts jugent dérisoires en comparaison des transferts financiers publics nets de l'Allemagne occidentale au profit de l'ex-RDA : 454,3 milliards d'écus (3 020 milliards de francs) sur sept ans (1991-1997). Or, la population de l'ex-Allemagne de l'Est est de 16 millions d'habitants, contre 110 millions chez les onze candidats à l'UE.

Fort de ce constat, la délégation de l'Assemblée nationale française pour l'Union européenne, invite les Quinze à choisir « entre un élargissement à coût réduit, mais étalé dans le temps, et un élargissement rapide et groupé, mais à coût plus élevé ». « Car de deux choses l'une, souligne le président de la délégation, Henri Nallet. Soit l'UE impose aux candidats des contraintes dans tous les domaines et elle les compense par des

transferts plus importants, mais ni le contribuable européen ni les bénéficiaires actuels des politiques communes ne semblent prêts à des sacrifices ; soit elle limite ses aides, mais elle laisse (aux candidats) certaines souplesses et au moins une part de leurs avantages comparatifs. »

Un tel choix nécessiterait au préalable un accord politique entre la France, favorable à la seconde solution, et l'Allemagne, qui soutient l'idée d'un élargissement rapide.